

PV
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2024

Date de convocation 6 mai 2024 L'an deux mil vingt-quatre, le 10 mai à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Jackie SURUT, Maire.

Date de publication 14 mai 2024 Étaient présents : Monsieur Jackie SURUT, Maire

Madame TOUZEAU Élisabeth, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Madame GADEMER Catherine, Monsieur PETITPAIN Arnaud, Madame PITARD Annick, adjoints

Nombre de conseillers En exercice : 23 Monsieur GENDRON Christophe, Madame PÉRÉ Diane, Monsieur GUIET-GOMEZ Manuel, Monsieur LE GOT Jimmy, Madame EL RHARABY Zahra, Monsieur MARCHAND Thibault, Madame DROUET Frédérique, Monsieur BRUNEAU Claudy, Madame JALIER Roselyne, Monsieur GASNIER Antoine, Madame KRINCKET Manon, Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHÂTEAU Françoise, Conseillers municipaux

Quorum : 12

Présents : 19 Procurations : Madame PINEAU Nathalie donne procuration à Madame TOUZEAU Élisabeth

Votants : 23 Monsieur MAYER Teddy donne procuration à Monsieur MARCHAND Thibault

Madame JALIER Laurie donne procuration à Madame JALIER Roselyne

Monsieur CHRISTIANY Damien donne procuration à Madame KRINCKET Manon

Absents : aucune absence

Secrétaire : Madame TOUZEAU Élisabeth

Debut de la séance 18h00

1. ÉLECTION DU MAIRE

Suite aux élections partielles intégrales du 5 mai 2024, le conseil municipal doit se réunir de plein droit entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection à l'issue de laquelle le conseil municipal a été élu au complet.

Monsieur VERNHETTES, Maire sortant installera le nouveau conseil municipal, puis il transmettra la présidence du conseil au doyen d'âge, pour l'élection du maire.

Monsieur le Maire, Patrice VERNHETTES, installe les nouveaux conseillers municipaux élus en date du 5 Mai 2024. Il les appelle chacun leur tour.

Il transmet, ensuite, la présidence du nouveau conseil, au doyen d'âge, Monsieur Jean-Claude CHESNEAU.

Madame KRINCKET se fait porte-parole d'un texte de Damien CHRISTIANY expliquant les raisons de son choix de se présenter en tant que maire.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

J'imagine, ce soir, votre fierté à siéger au sein du conseil municipal. C'est un moment solennel et important et pour certains, c'est important de se sentir exister !

Pour ma part, je me suis investi pour une conviction profonde : Transformer le village et lui offrir toutes les fonctionnalités d'une collectivité de 2^{ème} couronne mancelle. Quand bien même nous n'avons pu recueillir la majorité des suffrages, nous acceptons le choix des urnes, c'est le jeu de la démocratie, le moins mauvais des régimes selon la bonne formule de Churchill.

Je n'oublie pas que certains élus, par le passé, avaient un souci quasi existentiel avec la notion de « déni de démocratie ». Peut-être sont-ils d'ailleurs dans la salle ce soir ? Ils doivent bomber le torse, trop heureux d'une situation où le gâchis humain est à son comble.

Maire, adjoint ou conseiller municipal, ce n'est pas un statut : c'est une responsabilité... Je ne doute pas un seul instant, j'ose ne pas être naïf, que vous en avez conscience. Être élu, ce n'est pas flatter l'égo ou avoir le sentiment d'une quelconque petite notabilité provinciale. Tomber dans ce piège, c'est se ridiculiser. A ce titre, je vous demande solennellement de ne jamais oublier la raison pour laquelle vous avez été élu, à savoir suite au décès de notre ami et collègue Dany. Cela vous impose humilité et modestie.

Je vais vous faire une confidence (mes amis comprendront que c'est la 4^{ème} !) : je ne vous inviterai pas au tribunal administratif même si l'usage du logo de la commune durant toute votre campagne est la démonstration d'une certaine forme d'amateurisme. Utiliser le logo sur tous vos documents de propagande, c'était déjà en quelque sorte « s'accaparer » la collectivité par une méthode assez contestable. La jurisprudence du Conseil d'Etat tacle assez facilement les petits malins qui confondent campagne électorale et appropriation de l'image de la commune... Dont acte.

L'usage du logo de St Mars est un vrai mystère pour moi : il y a pourtant des communicants avertis ou revendiqués autour de cette table (ce n'est pas la même chose : les communicants avertis, en qui j'ai le plus confiance, ont-ils été sabordés au profit des communicants revendiqués ?). Je vous fais donc l'économie d'un voyage à Nantes. Pour les novices, on vous expliquera pourquoi Nantes et pourquoi l'opposition de 2020 refusait ardemment le résultat des urnes pour cause de faible participation (la même qu'en 2024). Le tribunal administratif de Nantes, c'est le sparadrap du Capitaine Haddock, c'est

vosre sparadrap. Certaines futures adjointes élues ce soir n'avaient d'ailleurs pas de mots assez forts contre celui qui les a envoyées au tribunal... Les mœurs et les temps changent au profit des alliances.

Je suis candidat à la fonction de maire : non pas pour faire cesser les aboiements de chiens dans les hameaux mais pour fixer un cap, une feuille de route, une vision, une ambition chiffrée et offrant à St Mars tous les arguments pour devenir une vraie centralité entre Le Mans et La Ferté Bernard. Je serai d'ailleurs très impatient d'échanger avec les membres du conseil sur leur vision de l'évolution urbaine de notre commune.

Arithmétiquement, vous allez être aux commandes. Vous allez découvrir la responsabilité d'une gestion communale. Vous allez découvrir l'ingratitude des habitants / usagers / contribuables, vous allez découvrir aussi la facilité de critiquer ce qui a été réalisé précédemment...

Ce soir, il y a autour de cette table ou dans la salle nombre de mes camarades. Je ne vous oublie pas mes amis ! Je suis avec vous ce soir !

Quand bien même j'ai fait le choix de rejoindre mon Cher Pays basque, si fidèle à mes racines d'enfance, j'ai en tête cette formidable soirée passée ensemble il y a quelques jours dans cette même salle ! C'est un souvenir indélébile en moi. Entre nous, il n'y a jamais eu de guerre d'égo, il n'y a jamais eu de bisbille, il n'y a jamais eu de sournoiserie, il n'y a jamais eu la volonté d'en découdre, il n'y a jamais eu la volonté de vengeance, il n'y a jamais eu la volonté de déstabilisation, il n'y a jamais eu de crispation pour satisfaire une velléité ou une revendication.

Suite au résultat de dimanche dernier, j'ai reçu de très nombreux témoignages de soutien, d'amitié et de solidarité : amis, élus locaux, parlementaires, ancien ministre et surtout de très nombreux briérois.

J'ai beaucoup réfléchi au cours de ces derniers jours. J'envisageais de quitter le navire. Je l'ai même dit.

Toutefois, partir serait trop simple. Partir sous-tendrait de ne pas respecter le souhait de nombreux habitants de poursuivre le combat afin que notre projet soit entendu, écouté et mis en œuvre.

Aussi, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, j'ai l'honneur de vous annoncer que vous allez passer quelques soirées avec moi. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, vous le verrez, je suis plutôt un gentil garçon, éduqué et poli. J'ai toutefois quelques défauts : l'exigence, l'intransigeance et l'excellence. Préparez bien vos dossiers, Madame la DGS peut en témoigner. Vous m'avez connu dans la majorité, vous allez me découvrir dans l'opposition. Une opposition attentive, exigeante, constructive dans l'intérêt de celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance.

Je porte haut et fort, avec fierté, l'état d'esprit des Briérois au Cœur. Avec honneur, fidélité, respect et enthousiasme. - Damien CHRISTIANY -

Vive les Briérois au Cœur !!

Mr Jean-Claude CHESNEAU fait procéder au vote de l'élection du Maire après qu'aient été désignées Mme Elisabeth TOUZEAU comme secrétaire et Mmes GADEMER et JALIER comme assesseurs.

Deux candidats se présentent Mr SURUT Jackie et Mr CHRISTIANY Damien.

Mr SURUT est élu maire avec 19 voix contre 4 voix pour Mr CHRISTIANY – cf PV de l'élection

Mr SURUT, nouveau maire, prend la parole :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,
Le 5 Mai 2024 dernier, les électrices et électeurs de Saint-Mars-la-Brière nous ont élus et donné mandat pour servir, pendant ces derniers 22 mois, l'intérêt général,
Aujourd'hui, vous m'avez élu maire. Je vous remercie pour votre confiance. Soyez assurés que je mettrai toute mon énergie au service des briéroises et briérois. Aucun maire ne peut gagner seul, c'est avant tout une équipe qui l'emporte, des femmes et des hommes, qui m'ont accompagné, soutenu tout au long de cette campagne, pour faire en sorte que nous soyons au plus près de vos attentes et de vos préoccupations les plus variées et diverses.
Un grand merci à eux, à leur conjoint ou conjointe également, à toutes celles et ceux qui nous ont encouragés, qui nous ont exprimé leur soutien et leur confiance durant cette période propice à l'écoute, au dialogue et à la construction de notre programme. Je voudrai surtout dire un grand merci à mon épouse qui m'a bien plus que soutenu pour cette campagne électorale et qui a surtout dû m'endurer durant toutes ces semaines. Je pense que cela n'a pas toujours dû être facile.
Permettez-moi de vous présenter dans quel esprit je compte exercer ce mandat.
Je serai le maire de tous les habitants Saint-Mars-la Brière, des familles comme des seniors, des enfants comme des jeunes. Je serai un Maire juste, loyal et sincère.
Aux élus d'opposition, je voudrai dire que la démocratie se nourrit de débats, et que je serai attentif à leurs propositions, je souhaite une opposition constructive pour l'intérêt de notre commune.
Je suis très attaché au travail en équipe, je veillerai au bon fonctionnement des commissions, à ce propos je laisserai les rapporteurs des commissions organiser et gérer le bon déroulement de leurs réunions, ma présence dans les commissions le sera que si nécessaire. Je souhaite également intégrer des personnalités reconnues pour leurs compétences. - Jackie SURUT -

2. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Mr Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints pour 23 conseillers municipaux.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création de 5 postes d'adjoint au maire.

Vote à l'unanimité

Le Maire, après accord du conseil municipal donne un délai de 10 minutes pour la préparation du scrutin de liste pour l'élection des adjoints

3. ÉLECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Avant de passer au vote, Mesdames KRINCKET et CHÂTEAU demandent l'autorisation de lire un texte pour expliquer leur engagement à se présenter sur la liste de Mr CHRISTIANY.

Je me présente ce soir comme adjointe au maire car je souhaite me mobiliser pour la vérité, l'honnêteté et la transparence.

En nous faisant l'économie de revenir sur le passif : Deux points dans votre dernier document de campagne m'a particulièrement alerté :

il est question des dossiers de subvention complexe la personne en charge ce dossier fait partie de votre équipe il est question des relations avec les écoles une personne à personne en charge de ce dossier fait partie de votre équipe.

Je candidate donc pour pouvoir réellement agir autrement pour Saint-Mars-la-Brière. - Manon KRINCKET -

« Je candidate à un poste d'adjointe car je souhaite toujours être à l'écoute des Briérois qui rencontrent des difficultés. J'ai toujours eu à cœur de leur trouver une solution depuis 2014. Par ailleurs je souhaite continuer à faire évoluer les actions du CCAS afin qu'elles correspondent aux besoins actuels de la société notamment la lutte contre l'isolement. » - Françoise CHATEAU -.

Mr Le Maire ouvre le vote de l'élection des adjoints

Liste Elizabeth TOUZEAU 19 voix

Liste Damien CHRISTIANY 4 voix

- cf PV de l'élection -

4. CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : Mr le Maire

Le Maire fait lecture de la charte de l'Elu local et en remet une copie à chacun des membres du conseil.

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Rapporteur : Mr le Maire

Vu les élections européennes du 9 juin prochain et l'obligation de réunir la commission de contrôle des listes électorales entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Il est nécessaire de désigner les membres de cette commission.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux.

Si deux listes sont représentées au conseil municipal elle est composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au renouvellement général, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

La commission de contrôle a pour mission de s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et de statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

	Nom - Prénom des candidats	Suffrages obtenus	Nom - Prénom des candidats élus
Commission de contrôle des listes électorales	JALIER Roselyne	23	JALIER Roselyne
	LE GOT Jimmy	23	LE GOT Jimmy
	DROUET Frédérique	23	DROUET Frédérique
	VERNHETTES Patrice	23	VERNHETTES Patrice
	CHÂTEAU Françoise	23	CHÂTEAU Françoise

Fin séance 18h41

Le secrétaire de séance

Élizabeth TOUZEAU



Le Maire

Jackie SURUT

